

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1476

17 juillet 2007

### SOMMAIRE

Atelier de Soudage Multimétal S.à r.l. ....	70839	Lollipop S.à r.l. ....	70845
Athena Private Equity S.A. ....	70847	Lux CFE S.A. ....	70827
Benelux Participations & Investments S.A. .....	70847	Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l. ....	70803
Bordeaux Advisory International S.A. ....	70846	Macrosoft Participations Group S.à.r.l. ...	70802
Bosph Real Estate Holdings 1 S.à r.l. ....	70840	Mahkota S.A. ....	70802
Carnel S.A. ....	70837	Novapharm One S.A. ....	70830
CEP III Investment 1 S.à r.l. ....	70808	Novapharm S.A. ....	70830
Codebi ....	70846	Novapharm Three S.A. ....	70813
CONREN Fortune ....	70838	Nuovo S.A. ....	70845
D'co S.à r.l. ....	70845	OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. ....	70830
Décorlux S.à.r.l. ....	70845	O.M. S.A. ....	70802
DL Invest ....	70837	Oppenheim ACA Concept ....	70838
Energy Source S.A. ....	70814	Papeterie bei der Kiirch, s.à r.l. ....	70838
ETCM S. à r.l. ....	70839	Pharmadon S.A. ....	70813
European Marketing Group (Luxembourg) S.A. ....	70838	Pinnacle Prime 1 ....	70840
Family Office Luxembourg S.A. ....	70847	Quetzacoatl Invest ....	70840
Festivo International S.à r.l. ....	70839	RM Promoting ....	70845
Golden Aviation Holdings S.A. ....	70847	Société Générale Bank & Trust ....	70848
Golden Entertainment Productions Hold- ing S.A. ....	70847	Symrise Luxembourg S.à r.l. ....	70848
Gouvia S.A. ....	70846	TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l. ....	70823
Il Cantuccio s.à r.l. ....	70848	Villa Verde S.à.r.l. ....	70840
Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l. ....	70840	Whitehall European RE 5 S.à r.l. ....	70814
		Wonder-Invest S.A. ....	70846

**O.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 100.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour O.M. SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007067247/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00294. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Mahkota S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 127.264.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 18 avril 2007*

Le Conseil d'administration a nommé comme administrateur-délégué, SEREN S.à r.l., ayant pour siège social, L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B 110.588, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Il a été décidé que chaque administrateur signerait conjointement avec SEREN S.à r.l.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007067289/825/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Macrosoft Participations Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 81.858.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 9 mai 2007

1 - a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg,  
à effet du 10 mai 2007,

en remplaçant Monsieur Hendrikus WJ.H. Bouwens.

2 - le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 10 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mai 2007.

MACROSOFT PARTICIPATIONS GROUP S.à R.L.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007068632/816/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 128.357.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one proxy given in May 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal transactions, may own interests in real property or entering into leases in respect of real property, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name MACQUARIE STORAGE LUXCO 1 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2008.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all one hundred (100) shares for an aggregate nominal value of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the Sole Shareholder*

1) The shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

##### *Category A Manager:*

Mark Baillie, Executive Director, born on November 21, 1962 in Sydney (Australia), with professional address at Level 31, Citypoint, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD (United Kingdom);

Rena Pulido, Division Director, born on July 10, 1971 in Siggiewi (Australia), with professional address at Level 9, One North Wacker Drive, Chicago IL, 60606 (United States of America);

##### *Category B Manager:*

Audrey Lewis, Company director, born on August 28, 1968 in Glasgow (Scotland), with professional address at 25, rue du Schlamme, L-5770 Weiler-la-Tour (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of their mandate is unlimited and the Company shall be validly bound under any circumstances by the joint signature of one Category A manager and one Category B manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Marie Amet-Hermès, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière, détenir des intérêts immobiliers ou exécuter des contrats immobiliers, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination MACQUARIE STORAGE LUXCO 1 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cent (100) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance divisé en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 14.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2008.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale totale de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

*Gérant de Catégorie A:*

Mark Baillie, Executive Director, né le 21 novembre 1962 à Sydney (Australie), ayant adresse professionnelle au Level 31, Citypoint, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD (United Kingdom);

Rena Pulido, Division Director, née le 10 juillet 1971 à Siggiewi (Australie), ayant adresse professionnelle au Level 9, One North Wacker Drive, Chicago IL, 60606 (United States of America);

*Gérant de catégorie B:*

Audrey Lewis, Gérante de société, née le 28 août 1968, à Glasgow (Ecosse), ayant adresse professionnelle au 25, rue du Schlammeste, L5770 Weiler-la-Tour (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée du mandat des gérants est illimitée et la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Amet-Hermes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9310. — Reçu 146,02 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067898/211/313.

(070072090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**CEP III Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:



CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Company Register, and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of one proxy given on May 9, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CEP III INVESTMENT 1 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirty first of December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. Guy Harles, Attorney at law, born on May 4, 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- CEP III LIMITED, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-177714 and having its registered office at the offices of WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

- Mrs. Marlène Metgé, corporate secretary, born on November 16, 1974, in Lavour, France, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP III PARTICIPATIONS S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEP III INVESTMENT 1 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Guy Harles, Avocat à la Cour, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449, Grand-Duché de Luxembourg.

- CEP III LIMITED, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-177714, et ayant son siège social c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman.

- Madame Marlène Metgé, employée privée, née le 16 novembre 1974 à Lavour, France, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8590. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067900/211/266.

(070072364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Pharmadon S.A., Société Anonyme,  
(anc. Novapharm Three S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007068072/231/15.

(070072944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Energy Source S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.524.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007067958/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Whitehall European RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.509.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

There appeared

1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a Delaware Limited Partnership, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4247867,

here represented by M<sup>e</sup> Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a Delaware Limited Partnership, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 3889819,

here represented by M<sup>e</sup> Laura Rossi, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

**Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is WHITEHALL EUROPEAN RE 5 S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly or indirectly, in Luxembourg and foreign real estate companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period.

#### **Title II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- €) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one euro (1.-€) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million euros (40,000,000.- €) represented by forty million (40,000,000) shares having a par value of one euro (1.- €) each, divided into:

- 1) two million (2,000,000) Class A shares;
- 2) two million (2,000,000) Class B shares;
- 3) two million (2,000,000) Class C shares;
- 4) two million (2,000,000) Class D shares;
- 5) two million (2,000,000) Class E shares;
- 6) two million (2,000,000) Class F shares;
- 7) two million (2,000,000) Class G shares;
- 8) two million (2,000,000) Class H shares;
- 9) two million (2,000,000) Class I shares;
- 10) two million (2,000,000) Class J shares;
- 11) two million (2,000,000) Class K shares;
- 12) two million (2,000,000) Class L shares;
- 13) two million (2,000,000) Class M shares;
- 14) two million (2,000,000) Class N shares;
- 15) two million (2,000,000) Class O shares;
- 16) two million (2,000,000) Class P shares;
- 17) two million (2,000,000) Class Q shares;
- 18) two million (2,000,000) Class R shares;
- 19) two million (2,000,000) Class S shares;
- 20) two million (2,000,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares in each of the above listed classes, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present articles of association or the respective amendments thereof.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time. In case of issuance of shares in each of the above listed classes, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued in each class of shares.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies as amended.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

The Board of Managers of the Company shall decide whether the redeemed shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, the Board of Managers shall take the necessary steps (i) to amend the articles of association of the Company so as to reflect the relevant capital decrease and (ii) generally to perfect the cancellation of the redeemed shares, including to request any Luxembourg notary to document the capital decrease in a notarial deed; each shareholder undertakes to give its consent and to issue any documents as requested, to ensure due perfection of the cancellation for the redeemed shares. In case any redeemed shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting right or any right to participate in distributions of dividends or of the liquidation proceeds.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.



The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (10,000.-€).

For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (10,000.-€), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV.- General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from January 1 to December 31 of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

The balance of the net profits will be allocated to each class of shares pro rata to the profits generated in each of the above listed classes of shares.

As between shareholders, in each respective class of shares, the amount of net profits to this class may be distributed to the shareholders pro rata to their shareholding in the relevant class of shares.

To the extent that a loss attributable to one or more classes of shares (the «Generating Classes») has reduced the distributions which would have been made to other classes (the «Affected Classes») had there be no such loss, there shall be a claw-back in favor of all the Affected Classes. Under this claw-back the Affected Classes will be entitled to receive an allocation of profits subsequently arising in the Generating Classes up to and until the Affected Classes will have received allocations which they would have received if the prior distributions had not been affected by losses in the Generating Classes.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws. Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2007.

*Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
(1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, prenamed, five thousand eight hundred and eleven . . . . .	5,811
(2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prenamed, six thousand six hundred and eighty-nine . . . . .	6,689
Total: twelve thousand five hundred . . . . .	12,500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros (€ 2,000.-).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders unanimously took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam (The Netherlands), on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1161, NL-1077 XX Amsterdam (The Netherlands);

2. Mr Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, born in Bexley (United Kingdom), on March 5, 1966, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London (United Kingdom);

3. Mr Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede (The Netherlands), on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam (The Netherlands).

- 3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu

1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un Limited Partnership du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA), immatriculé auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4247867,

ici représenté par M<sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxem-bourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un Limited Partnership du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA), immatriculé auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3889819,

ici représenté par M<sup>e</sup> Laura Rossi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est WHITEHALL EUROPEAN RE 5 S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II.- Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (1,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société aura un capital social autorisé de quarante millions d'euros (40.000.000,- €) représenté par quarante millions (40.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- €) chacune, divisé en:

- 1) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe A;
- 2) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe B;
- 3) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe C;
- 4) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe D;
- 5) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe E;
- 6) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe F;
- 7) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe G;
- 8) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe H;
- 9) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe I;
- 10) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe J;
- 11) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe K;
- 12) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe L;
- 13) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe M;
- 14) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe N;
- 15) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe O;
- 16) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe P;
- 17) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe Q;
- 18) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe R;
- 19) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe S;
- 20) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des modifications respectives des statuts.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts dans chacune des classes énumérées ci-avant. En cas d'émission de parts dans chacune des classes énumérées ci-avant, le

Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions dans chacune classes de parts sociales.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance de la Société décidera si les parts sociales rachetées seront annulées ou non; dans le cas d'annulation, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires (i) pour modifier les statuts de la Société afin de refléter ladite réduction de capital et (ii) plus généralement, pour rendre effective l'annulation des parts sociales rachetées, y compris de charger un notaire luxembourgeois de documenter la réduction de capital par un acte notarié; chaque associé s'engage à donner son accord et à signer tous documents requis aux fins d'assurer l'annulation effective des parts sociales rachetées. Si les parts sociales rachetées continuent à exister dans le portefeuille de la Société, elles n'auront pas de droit de vote ni aucun droit de participer aux distributions de dividendes ou de produits de liquidation.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société, empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance, peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou tout gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- €).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- €), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Le solde du bénéfice net est attribué à chaque classe de parts sociales au pro rata des bénéfices produits dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant.

Entre associés, dans chacune des classes de parts sociales existantes, le bénéfice net revenant à chaque classe sera distribué au pro rata des parts sociales que chacun détient dans la classe de parts sociales concernée.

Dans la mesure où une perte, attribuable à une ou plusieurs classes de parts sociales (les «Classes Sources»), a diminué les distributions qui auraient été faites aux autres classes (les «Classes Affectées») en l'absence de perte, il y aura un claw-back en faveur de toutes les Classes Affectées. En vertu de ce claw-back, les Classes Affectées seront autorisées à recevoir

une part de profits survenant par la suite dans les Classes Sources à concurrence de et jusqu'à ce que les Classes Affectées auront perçu les parts de profits qu'ils auraient reçu si les distributions précédentes n'avaient pas été affectées par les pertes dans les Classes Sources.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

*Souscription - Libération*

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts Sociales
(1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, prénommée, cinq mille huit cent onze . . . . .	5.811
(2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prénommée, six mille six cent quatre-vingt-neuf . . . . .	6.689
Total: douze mille cinq cents . . . . .	12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-€) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Monsieur Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam (Pays-Bas), le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1161, NL-1077 XX Amsterdam (Pays-Bas);

2. Monsieur Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, né à Bexley (Grande-Bretagne), le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB (Grande-Bretagne);

3. Monsieur Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede (Pays-Bas), le 28 août 1972, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1161, NL-1077 XX Amsterdam (Pays-Bas).

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007. Relation: LAC / 2007/7800. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007068865/202/472.

(070074798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.387.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD, a limited liability company having its registered office at Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman Island, registered with the Cayman Islands trade register under number 167346,

here represented by Mr Jean-Louis Frognet, attorney, with professional address at 74, rue de Merl, L-2017 Luxembourg by virtue of a proxy given in Paris (France) and New-York (USA) on 21 March 2007.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés with number B.117.387, incorporated pursuant to a deed of Maître Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 16 June 2006, published in the Mémorial C number 1630 on 29 August 2006.

- The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro, represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Modification of article 8 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

« **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a manager of the category A. The chairman of the board must be a manager of the category A. In case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. If the Company is managed by one manager, it will be bound by the individual signature of such sole manager or, if several managers have been appointed, the Company will be bound by the joint signature of two managers at least one of whom must be a manager of the category A.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.»

2. Reappointment of the following current managers of the Company as managers A of the Company for an unlimited duration:

- Mr Jean-Marc Chapus;
- Mr Patrick Turner; and
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;

3. Reappointment of the Mr Louis Lavoie, current manager of the Company, as manager B of the Company for an unlimited duration;

4. Appointment of Mr Michael Sfez as manager B of the Company for an unlimited duration;

5. Reappointment of Mr Jean-Marc Chapus as chairman of the board of managers of the Company for an unlimited duration;

6. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to amend the article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the «Managers A», each individually a «Manager A») and managers of the category B (the «Managers», each individually a «Manager B»).

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A. The chairman of the board must be a Manager A. In case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. If the Company is managed by one manager, it will be bound by the individual signature of such sole manager or, if several managers have been appointed, the Company will be bound by the joint signature of two managers at least one of whom must be a Manager A.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.»

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to reappoint the following current managers of the Company as Managers A for an unlimited duration:

- Mr Jean-Marc Chapus, as Chairman, director, born on 24 April 1915 in Bronxville (New-York), with professional address c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, United States of America;

- Mr Patrick Turner, director, born on 31 March 1960 in Burnham (United Kingdom), with address c/o TCW, 200, Park Avenue, Suite 2200, New York, NY 10166 170, United States of America;

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.9.098.

#### *Third resolution*

The sole shareholder decides to reappoint the following current manager of the Company as Manager B for an unlimited duration:

- Mr Louis Lavoie, director, born on 7 October 1964 in Quebec City (Canada), with address c/o SG ASSET MANAGEMENT, 170, place Henri Regnault, La Defense, 6, 92043 Paris la Défense Cedex, France.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder decides to appoint the following person as Manager B for an unlimited duration:



- Mr Michael Sfez, director, born on January 1st, 1973 in Neuilly sur Seine (France), with address at c/o SG ASSET MANAGEMENT, 170, place Henri Regnault, La Defense, 6, 92043 Paris la Défense Cedex, France;

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to reappoint Mr Jean-Marc Chapus as chairman of the board of managers of the Company for an unlimited duration.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social c/o OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LTD, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Iles Grand Cayman, enregistrée auprès du registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro 167346, ici représenté par Monsieur Jean-Louis Frognet, avocat, avec adresse professionnelle à 74, rue de Merl, L-2017 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France) et New-York (USA), le 21 mars 2007

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de TCW/ CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.387, constituée à la suite d'un acte de Maître Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, reçu le 16 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1630 le 29 août 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euro, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euro chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un gérant de la catégorie A. Le président du conseil doit être un gérant de la catégorie A. En cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. Si la Société est gérée par un gérant, elle sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont un au moins doit être un gérant de la catégorie A.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

2. Renomination des actuels gérants de la Société suivants en tant que gérants A de la Société pour une durée illimitée:

- M. Jean-Marc Chapus;
- M. Patrick Turner; et
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;

3. Renomination de M. Louis Lavoie, actuel gérant de la Société, en tant que gérant B de la Société pour une durée illimitée;

4. Nomination de M. Michael Sfez en tant que gérant B de la Société pour une durée illimitée;

5. Renomination de M. Jean-Marc Chapus en tant que président du conseil de gérance de la Société pour une durée illimitée;

6. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de la catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»).

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A. Le président du conseil doit être un Gérant A. En cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. Si la Société est gérée par un gérant, elle sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont un au moins doit être un Gérant A.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de renommer les actuels gérants de la Société suivants en tant que Gérants A de la Société pour une durée illimitée:

- M. Jean Marc Chapus, comme Président, administrateur, né le 24 avril 1915 à Bronxville (New York), avec adresse professionnelle c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Patrick Turner, administrateur, né le 31 mars 1960 à Burnham (Royaume Uni), avec adresse professionnelle c/o TCW, 200, Park Avenue, Suite 2200, New York, NY 10166 170, Etats Unis d'Amérique;

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.9.098.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de renommer l'actuel gérant de la Société suivant en tant que Gérant B de la Société pour une durée illimitée;

- M. Louis Lavoie, administrateur, né le 7 octobre 1964 à Québec (Canada), avec adresse professionnelle c/o SG ASSET MANAGEMENT, 170, place Henri Regnault, La Défense, 6, 92043 Paris la Défense Cedex, France;

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérant B de la Société pour une durée illimitée:

- M. Michael Sfez, administrateur, né à Neuilly sur Seine (France), le 1<sup>er</sup> janvier 1973, avec adresse professionnelle c/o SG ASSET MANAGEMENT, 170, place Henri Regnault, La Défense, 6, 92043 Paris la Défense Cedex, France;

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de renommer M. Jean-Marc Chapus en tant que président du conseil de gérance de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. Frognet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4231. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007068024/211/248.

(070073214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Lux CFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.512.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

Ont comparu:

1) La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy,

ici représentée par Monsieur Mahmoud Derguiani, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2) Monsieur Mohamed Ammiali, formateur, demeurant à F-57290 Fameck, 6, Impasse Sainte Cécile;

3) Monsieur Jean-Paul Balsamo, formateur, demeurant à F-57440 Algrange, 6, Lotissement Côte des Moineaux.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: LUX CFE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

**Art. 4.** La société a pour objet la formation, la sécurité ainsi que l'import et l'export.

La société a également pour objet la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-

gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

D'une manière générale, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2008.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société ELODEE S.A., prénommée, vingt actions . . . . .	20
2.- Monsieur Mohamed Ammiali, prénommé, quarante actions . . . . .	40
3.- Monsieur Jean-Paul Balsamo, prénommé, quarante actions . . . . .	40
Total: cent actions . . . . .	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de quarante-huit pour cent (48%), de sorte que la somme de quatorze mille huit cent quatre-vingt euros (€ 14.880,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Mohamed Ammiali, formateur, né à Haizer (Algérie), le 8 octobre 1964, demeurant à F-57290 Fameck, 6, Impasse Sainte Cécile;
- b) La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.619, représentée par Monsieur Mahmoud Derguiani, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry;
- c) Monsieur Jean-Marc Couturier, commercial, né à Thionville (France), le 7 juin 1958, demeurant à F-57640 Bette-lainville, 17, rue de Metz.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Madame Nadine Carelle, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Réunion du conseil d'administration*

La société ELODEE S.A., prénommée, représentée par Monsieur Mahmoud Derguiani, prénommé, agissant en tant que représentant permanent, Monsieur Mohamed Ammiali, prénommé, ici présent et Monsieur Jean-Marc Couturier, prénommé, ici représenté par Monsieur Mohamed Ammiali, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Mohamed Ammiali, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: M. Derguiani, M. Ammiali, J.-P. Balsamo, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007. Relation: EAC/2007/5677. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007068901/219/130.

(070074804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Novapharm S.A., Société Anonyme,  
(anc. Novapharm One S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007068073/231/15.

(070073148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.484.275,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 116.601.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 116.601, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on April 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1482 of August 2, 2006. The articles of associations of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 15, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

represented by M<sup>e</sup> Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 28, 2007.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Conversion of the twenty-one thousand six hundred eighty-five (21,685) Class D «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued on December 1, 2006, to the Sole Shareholder of the Company, into Class E «tracker» shares of the Company with retroactive effect as of December 1, 2006;

2. Conversion of the five thousand one hundred fifty-six (5,156) Class C «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued on November 20, 2006, to the Sole Shareholder of the Company, into Class D «tracker» shares of the Company with retroactive effect as of November 20, 2006;

3. Conversion of the thirty thousand eight hundred fifty (30,850) ordinary shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued on August 2, 2006, to the Sole Shareholder of the Company, into Class C «tracker» shares of the Company with retroactive effect as of August 2, 2006;

4. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million four hundred fifty-four thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 1,454,975.-) represented by fifty-eight thousand one hundred ninety-nine (58,199) Shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of twenty-nine thousand three hundred Euro (EUR 29,300.-), so as to bring the share capital of the Company to one million four hundred eighty-four thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 1,484,275.-), by way of the creation and issue of one thousand one hundred seventy-

two (1,172) new class B «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in kind;

5. Subscription to the increase specified under item 4. above, and payment of the consideration for the capital increase;

6. Amendment of article 5.1 of the Articles;

7. Amendment of article 17.3 of the Articles;

8. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the twenty-one thousand six hundred eighty-five (21,685) Class D «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued on December 1, 2006, to the Sole Shareholder of the Company, into Class E «tracker» shares of the Company with retroactive effect as of December 1, 2006.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the five thousand one hundred fifty-six (5,156) Class C «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued on November 20, 2006, to the Sole Shareholder of the Company, into Class D «tracker» shares of the Company with retroactive effect as of November 20, 2006.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the thirty thousand eight hundred fifty (30,850) ordinary shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued on August 2, 2006, to the Sole Shareholder of the Company, into Class C «tracker» shares of the Company with retroactive effect as of August 2, 2006.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of one million four hundred fifty-four thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 1,454,975.-) represented by fifty-eight thousand one hundred ninety-nine (58,199) Shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of twenty-nine thousand three hundred Euro (EUR 29,300.-), so as to bring the share capital of the Company to one million four hundred eighty-four thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 1,484,275.-), by way of the creation and issue of one thousand one hundred seventy-two (1,172) new class B «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in kind.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder subscribes for one thousand one hundred seventy-two (1,172) new class «tracker» shares of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., represented as stated here above, declares to (i) subscribe for one thousand one hundred seventy-two (1,172) new class B «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand nine hundred thirty (2,930) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and a fair market value of ten Euro (EUR 10.-) each, that it holds in OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., a société en commandite par actions, existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.115 and having a share capital of one million five hundred thirty-seven thousand twenty-six Euro and twenty-five cents (EUR 1,537,026.25) consisting of one (1) management share with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25), held by its Managing Shareholder and of one million two hundred twenty-nine thousand six hundred twenty (1,229,620) ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, held by its Limited Partners (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of twenty-nine thousand three hundred Euro (EUR 29,300.-), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof. Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;

2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;

3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;

4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;

5. the Contributed Assets are freely transferable;

6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at one million four hundred eighty-four thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 1,484,275.-) represented by fifty-nine thousand three hundred seventy-one (59,371) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one (1) class A «tracker» shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) one thousand one hundred seventy-three (1,173) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) thirty thousand eight hundred fifty-one (30,851) class C «tracker» share (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) five thousand one hundred fifty-seven (5,157) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) twenty-one thousand six hundred eighty-six (21,686) class E «tracker» share (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) one (1) class F «tracker» share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (viii) one (1) class G «tracker» share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (ix) one (1) class H «tracker» share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share).

The Company may also create and issue additional (i) Class A Shares, (ii) Class B Shares, (iii) Class C Shares, (iv) Class D Shares, (v) Class E Shares, (vi) Class F Shares, (vii) Class G Shares and (viii) Class H Shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. (the «Class B Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l. (the «Class C Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;



(d) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l. (the «Class D Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(e) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class E shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (the «Class E Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(f) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,900.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.601, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 2 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1482 du 2 août 2006. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., une société du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

représentée par M<sup>e</sup> Figen Eren, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion des vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq (21.685) parts sociales de Classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, émises le 1<sup>er</sup> décembre 2006 à l'Associé Unique de la Société, en parts sociales de Classe E «tracker» de la Société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2006;

2. Conversion des cinq mille cent cinquante-six (5.156) parts sociales de Classe C «tracker» de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, émises le 20 novembre 2006 à l'Associé Unique de la Société, en parts sociales de Classe D «tracker» de la Société avec effet rétroactif au 20 novembre 2006;

3. Conversion des trente mille huit cent cinquante (30.850) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, émises le 2 août 2006 à l'Associé Unique de la Société, en parts sociales de Classe C «tracker» de la Société avec effet rétroactif au 2 août 2006;

4. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.454.975,-) représenté par cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf (58.199) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 29.300,-), afin de porter le capital social de la Société à un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 1.484.275,-), par la création et l'émission de mille cent soixante-douze (1.172) nouvelles parts sociales de Classe B «tracker» de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en nature;

5. Souscription à l'augmentation mentionnée au point 4 ci-dessus et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

6. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

7. Modification de l'article 17.3 des Statuts;

8. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq (21.685) parts sociales de Classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, émises le 1<sup>er</sup> décembre 2006 à l'Associé Unique de la Société, en parts sociales de Classe E «tracker» de la Société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les cinq mille cent cinquante six (5.156) parts sociales de Classe C «tracker» de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, émises le 20 novembre 2006 à l'Associé Unique de la Société, en parts sociales de Classe D «tracker» de la Société avec effet rétroactif au 20 novembre 2006.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les trente mille huit cent cinquante (30.850) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, émises le 2 août 2006 à l'Associé Unique de la Société, en parts sociales de Classe C «tracker» de la Société avec effet rétroactif au 2 août 2006.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.454.975,-) représenté par cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf (58.199) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 29.300,-), afin de porter le capital social de la Société à un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 1.484.275,-) par la création et l'émission de mille cent soixante-douze (1.172) nouvelles parts sociales de Classe B «tracker» de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique souscrit mille cent soixante-douze (1.172) nouvelles parts sociales de Classe B «tracker» de la Société comme suit:

#### *Souscription - Libération*

OCM EUROSPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire mille cent soixante-douze (1.172) nouvelles parts sociales de Classe B «tracker» de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de deux mille neuf cent trente (2.930) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et d'une valeur de marché de dix euros (EUR 10,-) chacune, qu'elle détient dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.115 et ayant un capital social d'un million cinq cent trente-sept mille vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 1.537.026,25) représenté par (i) une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un euros et vingt-cinq cents (EUR 1,25), détenue par son Actionnaire Commandité et de (ii) un million deux cent vingt-neuf mille six cent vingt (1.229.620)

actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euros et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, détenues par ses Actionnaires Commanditaires (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de vingt-neuf mille trois cent euros (EUR 29.300,-), qui seront affectés au compte capital social nominal de la Société.

La preuve de la valeur de l'apport a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique déclare également que:

1. il est le propriétaire des Apports;
2. il a le pouvoir de disposer des Apports;
3. aucun des Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que les Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables;
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec les Apports au capital social de la Société ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 1.484.275,-) représenté par cinquante-neuf mille trois cent soixante et onze (59.371) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale), divisé en (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) une (1) part sociale de classe A «tracker» (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (iii) mille cent soixante-treize (1.173) parts sociales de classe B «tracker» (collectivement les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iv) trente mille huit cent cinquante et un (30.851) parts sociales de classe C «tracker» (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (v) cinq mille cent cinquante-sept (5.157) parts sociales de classe D «tracker» (collectivement les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (vi) vingt et un mille six cent quatre-vingt-six (21.686) parts sociales de classe E «tracker» (collectivement les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vii) une (1) part sociale de classe F «tracker» (collectivement les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F) (viii) une (1) part sociale de classe G «tracker» (collectivement les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) et (ix) une (1) Part Sociale de Classe H «tracker» (collectivement les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H).

La Société peut également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A, (ii) des Parts Sociales de Classe B, (iii) des Parts Sociales de Classe C, (iv) des Parts Sociales de Classe D, (v) des Parts Sociales de Classe E, (vi) des Parts Sociales de Classe F, (vii) des Parts Sociales de Classe G et (viii) des Parts Sociales de Classe H supplémentaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune (collectivement les Parts Sociales Tracker et individuellement une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A.

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

#### *Septième résolution*

«17.3 Après affectation des bénéfiques à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfiques restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les plus-values, les boni de liquidation, les

produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le «Revenu d'Investissement»), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les «Coûts d'Investissement»), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société pour ces parts sociales, auront le droit à (i) tous bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-values, boni de liquidation, bénéfices de vente et tout autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe B»), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tel que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(c) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au moment d'une telle distribution, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société concernant ces parts sociales, auront le droit à (i) tous bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et tout autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe C»), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, tel que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(d) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société pour ces parts sociales, auront le droit à (i) tous bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et tout autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF SPIRITS HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe D»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tel que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(e) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au moment d'une telle distribution, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E dans la Société pour ces parts sociales, auront le droit à (i) tous bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et tout autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe E»), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, tel que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(f) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 1.900,-

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: F. Eren, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4414. — Reçu 293 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007067915/242/382.

(070072180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

**Carnel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.764.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 juin 2007 que:

1. Est révoquée de son poste de Commissaire, la société C.A.S. SERVICES S.A., 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.
  2. Sont révoqués de leur poste d'Administrateurs, les sociétés:
    - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg.
    - T.C.G GESTION S.A., 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg.
    - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg.
  3. Est réélu commissaire, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2007, la société:
    - BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri L - 1526 Luxembourg.
  4. Sont élus Administrateurs, pour la même période:
    - Monsieur Patrick Moinet, né le 6 Juin 1975 à Bastogne (Belgique), de nationalité belge, Licencié en Droit (UCL), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L 2522 Luxembourg.
    - Monsieur Bruno Beernaerts, né le 4 Novembre 1963 à Ixelles (Belgique), de nationalité belge, Licencié en Droit (UCL), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.
    - Monsieur Alain Lam, né le 28 Février 1969 à Rose Hill (Ile Maurice), Réviseur d'Entreprises, de nationalité mauricienne, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.
  5. Est révoqué de son poste d'Administrateur-délégué de la société, la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
  6. Est nommé au poste d'Administrateur-délégué, en remplacement de celui révoqué, Monsieur Bruno Beernaerts, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2007.
  7. Le siège social est transfert de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007068624/6312/35.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**DL Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.796.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 mai 2007*

1. Nomination d'un administrateur-délégué

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur David Laurent, né le 16 juin 1969 à St Germain en Laye (FR), domicilié professionnellement au 3, boulevard des Bouvets, F-92741 Nanterre, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de la société devant se tenir en 2013.

2. Désignation du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration désigne Monsieur David Laurent comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007068094/2374/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

**CONREN Fortune, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 79.471.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007068352/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03176. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Oppenheim ACA Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.839.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007068353/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03172. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Papeterie bei der Kiirch, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4812 Rodange, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 41.093.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068419/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01993. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 18 avril 2007*

Il est décidé de transférer à dater du 2 mai 2007 le siège social de la société du 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, route d'Esch à 1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
M. Noij / J. S. Cornelis  
*Administrateur / Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2007068621/520/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Atelier de Soudage Multimétal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9364 Keiweibach, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 96.877.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007068413/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01977. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**ETCM S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E..

R.C.S. Luxembourg B 106.824.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068404/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04160. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Festivo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.430.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 22 mai 2007 à 10h30

1 - a été nommé gérant unique Monsieur Wilhelmus Hermanus Koppers, né le 1<sup>er</sup> janvier 1949 à Nijmegen, Pays-Bas, demeurant Blauwe Steen, 1A, NL-5437 AH Beers, Pays-Bas,

à effet du 24 mai 2007,

en remplaçant Monsieur Jan Herman van Leuvenheim.

2 - le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg à effet du 24 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 mai 2007.

*FESTIVO INTERNATIONAL S.à R.L*

W. H. Koppers

*Gérant unique*

Référence de publication: 2007068635/816/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 3, Chemin Rouge.  
R.C.S. Luxembourg B 101.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAEFER WANNER LUXEMBOURG SARL  
Signature

Référence de publication: 2007068356/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02652. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Villa Verde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.  
R.C.S. Luxembourg B 88.416.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068594/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01998. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Bosph Real Estate Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pinnacle Prime 1).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 117.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden  
Notaire

Référence de publication: 2007068947/7241/12.

(070074334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Quetzacoatl Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 128.395.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- La société NAYARIT PARTICIPATIONS, une société en commandite par actions constituée et existant sous le droit belge, établi et ayant son siège social au 46, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles,

ici représentée par:

Madame Véronique Schmickrath, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 11 mai 2007.

2.- Monsieur Roland D'Ieteren, administrateur de sociétés, demeurant au 50, rue du Mail, B-1050 Bruxelles,  
ici représenté par Madame Véronique Schmickrath, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 11 mai 2007.



3.- Monsieur Nicolas D'Ieteren, administrateur de sociétés, demeurant Abbotswood, Sleepers Hill, Winchester Hampshire, SO22 4NA (Royaume-Uni),

ici représenté par Madame Véronique Schmickrath, prénommée,  
en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 11 mai 2007.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: QUETZACOATL INVEST.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance et d'organisation en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 mai 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés et doit être adoptée par au moins un administrateur de la catégorie A, et un administrateur de la catégorie B.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs de catégorie A, ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou encore par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ième</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

En conformité avec l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et libération

Les deux mille (2.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société NAYARIT PARTICIPATIONS, prédésignée, mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	1.998
2.- Monsieur Roland D'Ieteren, prénommé, une action . . . . .	1
3.- Monsieur Nicolas D'Ieteren, prénommé, une action . . . . .	1
Total: deux mille actions . . . . .	2.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de cinquante pour cent (50%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ vingt-deux mille neuf cents euros.

### Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

#### Administrateurs de catégorie A:

1) Monsieur Roland D'Ieteren, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 24 janvier 1942, demeurant au 50, rue du Mail, B-1050 Bruxelles;

2) Monsieur Nicolas D'Ieteren, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 13 avril 1975, demeurant Abbotswood, Sleepers Hill, Winchester Hampshire, SO22 4NA (Royaume-Uni).

#### Administrateurs de catégorie B:

3) Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

4) Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Roland D'Ieteren, préqualifié, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée HRT REVISION, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Schmickrath, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 2007, Relation: EAC/2007/5913. — Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007068486/239/230.

(070072708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Nuovo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.  
R.C.S. Luxembourg B 93.827.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068427/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**D'co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 102.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068402/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04159. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**RM Promoting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.  
R.C.S. Luxembourg B 104.467.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068598/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01995. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Décorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 108.331.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068408/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04166. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Lollipop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 121, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 30.178.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOLLIPOP SARL

Signature

Référence de publication: 2007068357/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02655. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2007*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 2 mai 2007.

COMPAGNIE FINANCIÈRES DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068626/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Gouvia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.060.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007068599/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01564. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Codebi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 62.349.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068396/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02085. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Bordeaux Advisory International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.471.

—  
La soussignée, Regio Office Center Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle a mis fin au contrat de location et de services de secrétariat et que par conséquent elle dénonce le siège situé au 60, Grand-Rue, niveau Cinq, de la société:

BORDEAUX ADVISORY INTERNATIONAL S.A.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 51.471

à effet du 25 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGIO OFFICE CENTER SàRL

Signature

Référence de publication: 2007068637/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00508. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070073017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Golden Entertainment Productions Holding S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Golden Aviation Holdings S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.738.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068613/6390/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01562. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070072813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068400/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01170. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070072814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 mai 2007.

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067841/556/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00986. - Reçu 80 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

**Benelux Participations & Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 67.655.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue/Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation de la société

BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS SA,

R.C. Luxembourg Section B Numéro 67.655

prend fin le 23 mai 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 mai 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. G. F. Turner

*Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé*

Référence de publication: 2007068639/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2345 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 89.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007068364/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02668. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SOCIETE GENERALE & TRUST S.A., Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2007067839/45/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06905. - Reçu 122 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

**Il Cantuccio s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 27.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068622/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---